

À une séance générale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 9 août 2011 à 13 h à l'hôtel de ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, sis au 414, rue Baron-Empain, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Jean-Pierre Nepveu	Estérel
Luc Lamond	Lac-des-Seize-Îles
Claude-Philippe Lemire, conseiller	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Réjean Gravel	Saint-Adolphe-d'Howard
Réjean Charbonneau	Sainte-Adèle
Claude Ducharme	Sainte-Anne-des-Lacs
Linda Fortier	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Michel Lagacé	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Me Yvan Genest directeur général et Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut.

M. Charles Garnier, préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et demande à ses collègues de devancer le point 11 D) *Demande d'extension pour le dépôt du rôle d'évaluation foncière – 2012-2013-2014 pour la ville Sainte-Adèle*, et invite donc M. Robert McCann, responsable du service d'évaluation pour notre MRC, à prendre la parole.

M. Robert McCann dépose et commente le rapport d'activités du service d'évaluation démontrant une stabilisation du marché. Au niveau des permis de construction et rénovation émis dans les municipalités et transmis à son service par les municipalités, M. McCann indique que ceux-ci générant des visites des évaluateurs, il y aurait lieu d'aviser les services d'urbanismes municipaux de ne pas transmettre les permis pour des changements et/ou ajouts ne nécessitant pas de changement de valeur (ex. : enseignes).

En ce qui a trait à la demande de report du dépôt du rôle d'évaluation de la ville de Sainte-Adèle, M. McCann mentionne avoir informé M. Pierre Dionne, directeur général de la ville, de la nécessité d'un pareil report. Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

Extension pour le dépôt du rôle d'évaluation de la ville de Sainte-Adèle

ATTENDU la demande adressée par la firme Évimbec Inc. à la MRC des Pays-d'en-Haut, organisme municipal responsable de l'évaluation, à l'effet de reporter le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2012-2013-2014 de la ville de Sainte-Adèle au plus tard au 3 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE cette demande de report est principalement due au manque de renseignements pour compléter les analyses de dossiers importants ;

CM 137-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte de reporter le dépôt du rôle d'évaluation triennal de la ville de Sainte-Adèle au plus tard au 3 octobre 2011 et que la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et également au Tribunal administratif du Québec (TAQ).

ADOPTÉE

M. Charles Garnier, préfet, remercie M. McCann et s'informe auprès de ses collègues de leur intérêt à changer l'heure des réunions de la MRC en les reportant à 13 h 30. Devant l'accord de ces derniers, un avis de motion en ce sens sera présenté lors de la prochaine rencontre du conseil avec un règlement abrogeant le règlement n° 224-2009 concernant le lieu des réunions de la MRC.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 138-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants :
3. B) : Contrôle animalier

3. C) : Stationnement Dubé – Signature
13. B) : Demande d'accommodement de transport

ADOPTÉE

2. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

A) Assemblée régulière du 12 juillet 2011 :

CM 139-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée du 12 juillet 2011 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

A) Projet de tour de télécommunication à Wentworth-Nord (Laurel) : consultations publiques de Vidéotron :

Tel que mentionné dans le courriel reçu de Mme Estelle Desmaris, gestionnaire aux permis et affaires municipales pour Vidéotron, Me Yvan Genest, directeur général indique qu'Industrie Canada n'a reçu que 2 commentaires jusqu'à présent dans le cadre de la consultation publique ayant pris fin le 3 août dernier. Vidéotron est donc maintenant en mesure de débiter les travaux de construction.

B) Contrôle animalier :

Le directeur général, Me Yvan Genest informe le conseil que la MRC a reçu les réponses de 5 municipalités concernant les services dispensés par la SPCM dans nos municipalités. La compilation de ces données sera transmise aux différents services de contrôle animalier du territoire afin de leur permettre de nous offrir leur expertise en la matière. Cette compilation d'informations sera également soumise au comité de contrôle animalier de la MRC afin que ce dernier puisse adresser une recommandation au conseil.

C) Stationnement Dubé :

M. le préfet Charles Garnier informe ses collègues que la signature du contrat de vente entre la MRC et Excavation André Dubé devrait avoir lieu le 22 août prochain. Il y aurait donc lieu d'en autoriser la signature.

CM 140-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le préfet, M. Charles Garnier ainsi que le directeur général, Me Yvan Genest à signer le contrat à intervenir entre *Les Excavations André Dubé* et la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'acquisition du lot 2 229 974, cadastre du Québec, le tout, selon la promesse d'achat modifiée et acceptée par les parties.

ADOPTÉE

4. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS-D'EN-HAUT

A) Fonds de diversification/dossier : autorisation d'avance dans divers dossiers :

ATTENDU l'acceptation des projets présentés dans le cadre du Fonds de diversification lors de la réunion du mois de juin dernier ;

CM 141-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte le versement des subventions pour les projets suivants :

Projet	Bénéficiaire	Montant
1) Plan de développement économique	Lac-des-Seize-Iles et Wentworth-Nord	10 125,00 \$
2) Modification au projet d'école	Ressources communautaires Sophie	9 000,00 \$

3) 4 Pôles	Table de concertation de Wentworth-Nord, Lac-des-Seize-Iles	20 803,50 \$
------------	--	--------------

ADOPTÉE

B) Autorisation de signer l'entente de gestion entre la MRC et le CLD et avance de fonds au CLD :

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente de gestion entre la MRC et le CLD des Pays-d'en-Haut ;

CM 142-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC autorise le préfet, M. Charles Garnier à signer le protocole d'entente de gestion entre la MRC des Pays-d'en-Haut et le CLD des Pays-d'en-Haut.
2. QU'une avance de fonds soit versée au CLD compte tenu du retard de versement de la subvention gouvernementale.

ADOPTÉE

C) Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier / Volet II : appel de projets pour 2011-2012 :

Les membres du conseil prennent connaissance du Guide 2011-2012 ainsi que du formulaire pour le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier / Volet II. La date limite pour la présentation de projet étant le 24 août, le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord déplore le court délai alloué pour déposer un projet ce qui donne lieu à la résolution suivante :

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a eu connaissance de l'appel de projets, pour le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier / Volet II (2011-2012), le 29 juillet 2011, en pleine période de vacances estivales, pour dépôt avant le 24 août 2011 ;

ATTENDU le désir de la MRC des Pays-d'en-Haut de présenter un projet dans le cadre du Volet II en ce qui a trait à la désignation des parties constituantes du parc régional des Pays-d'en-Haut dans la démarche de reconnaissance officielle par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ;

CM 143-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Déplore le manque de temps alloué pour présenter un projet dans le cadre du programme de Volet II.
 - b) Autorise la présentation dans le susdit programme de Volet II, d'un projet ayant trait à la désignation des constituantes du parc régional dans le cadre de la démarche de la MRC aux fins d'une reconnaissance officielle par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

ADOPTÉE

5. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

A) Rapport d'activités du coordonnateur à l'aménagement :

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport d'activités mensuel de M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement.

B) Certificat de conformité :

1. Saint-Sauveur : règlement numéro 336-2011 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme

et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 22 juillet 2011, le document Règlement modifiant le règlement de zonage, portant le numéro 336-2011, adopté par le conseil municipal de Saint-Sauveur, le 18 juillet 2011 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 144-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Nepveu, maire de la ville d'Estérel par et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement n° 336-2011 modifiant le règlement de zonage est certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

C) Schéma d'aménagement et de développement (modification) :

1. Projet de règlement n° 244-2011 (Sainte-Adèle) :

Projet de règlement n° 244-2011 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté, le 14 juin 2005, son schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement de remplacement n° 158-2005 et qu'il est entré en vigueur le 27 octobre 2005, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)* – LAU;

ATTENDU QUE ce schéma d'aménagement et de développement a établi les limites d'une zone de contrainte anthropique causée par le bruit routier le long de la route 117, section à 90 km/h (secteur nord de l'agglomération de Sainte-Adèle), à 80 mètres de large à partir du centre de l'emprise et dans laquelle il est désormais interdit de construire, entre autres, des résidences (article 9.13 A du document complémentaire);

ATTENDU QUE dans cette même zone, parmi les commerces et autres industries, il y a déjà des résidences construites depuis longtemps;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a reçu la résolution numéro 2011-186 adoptée par le conseil municipal de Sainte-Adèle, le 20 juin dernier, à l'effet de demander une modification du schéma d'aménagement et de développement afin :

- 1- que l'affectation « Commerciale-industrielle artérielle locale » soit appliquée à cette section du boul. de Sainte-Adèle affectée par le bruit routier, telle qu'indiquée sur la carte en annexe;
- 2- que la définition de l'affectation « Commerciale-industrielle artérielle locale » soit modifiée de manière à autoriser, minoritairement, l'usage résidentiel;
- 3- que les activités commerciales récréatives soient compatibles avec l'affectation « Semi-urbaine »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont, lors de la réunion du 12 juillet 2011;

ATTENDU QU'une demande de dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique sur ledit règlement se tiendra en conformité avec la LAU;

CM 145-08-11

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le présent projet de règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est identifié sous le titre de « Projet de règlement n° 244-2011 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut. »

ARTICLE 2 Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 3 Le document désigné « Schéma d'aménagement et de développement révisé, municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, 2005 », adopté par le règlement de remplacement numéro 158-2005 et entré en vigueur le 27 octobre 2005, est modifié de la façon suivante :

- 1- sur la carte **14- Grandes affectations du territoire**, que l'affectation « Résidentielle et de villégiature » attribuée au tronçon de la route 117, section à 90 km/h (secteur nord de l'agglomération de Sainte-Adèle) soit remplacée par l'affectation « Commerciale-industrielle artérielle locale » telle qu'indiquée sur la carte en annexe;
- 2- à la section « **Affectation commerciale-industrielle artérielle locale** » de l'article 3.1, que la description des usages permis dans cette affectation soit modifiée de manière à autoriser, minoritairement, l'usage résidentiel tel qu'il existe présentement dans cette section de la route 117;
- 3- au **tableau 25: Niveau de compatibilité**, que les activités commerciales récréatives soient compatibles (« 1 » à la place du « 0 ») avec l'affectation « Semi-urbaine ».

ARTICLE 4 Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

Charles Garnier,
Préfet

Me Yvan Genest,
Directeur général

2. Demande d'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé le 14 juin 2005 et que celui-ci est entré en vigueur le 27 octobre 2005;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce schéma d'aménagement et de développement selon le projet de règlement n° 244-2011;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur les modifications proposées par ce projet de règlement;

CM 146-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur les modifications proposées à son schéma d'aménagement et de développement par le projet de règlement n° 244-2011.

ADOPTÉE

3. Tenue d'une assemblée publique :

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé le 14 juin 2005 et que celui-ci est entré en vigueur le 27 octobre 2005 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce schéma d'aménagement et de développement dans le but d'agrandir la grande affectation « Commerciale-industrielle artérielle locale » de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit tenir au moins une assemblée publique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.2 de la LAU, le conseil de la MRC peut déléguer son pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique à son secrétaire-trésorier;

CM 147-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut délègue à son secrétaire-trésorier son pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique qui se déroulera sous la présidence du conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et président du comité Aménagement et Environnement de la MRC.

ADOPTÉE

4. Saint-Adolphe-d'Howard : avis public pour assemblée de consultation :

Suite à la réception de l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le règlement n° 243-2011, l'assemblée publique de consultation a été fixée au 12 septembre 2011 à 19h30 aux bureaux de la MRC des Pays-d'en-Haut.

D) Rapport d'activités de la conseillère en environnement (Brigitte Voss) :

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel de Mme Brigitte Voss, conseillère en environnement.

E) Certificat du secrétaire-trésorier :

Les membres du conseil prennent connaissance d'un certificat du secrétaire-trésorier concernant le projet Veronneau à Saint-Sauveur.

6. RAPPORTS

A) Chargée de développement rural :

1. Rapport d'activités :

Mme Alison Drylie, agente rurale, dépose son rapport d'activités pour la période du 11 juillet au 4 août 2011.

2. Comité 0-5 ans :

Dépôt est fait du compte-rendu de la réunion du comité de gestion du comité 0-5 ans tenue le 20 juin 2011 et de l'appel d'offres pour l'embauche d'un agent de milieu, lequel sera sur la liste de paye des employés de la MRC.

3. Diffusion Sainte-Adèle

À ce sujet, Mme Alison Drylie, agente rurale indique que pareille démarche de financement, soit la vente de sièges, s'adresse autant aux municipalités, à la MRC, qu'à divers commanditaires possibles.

Pour ce qui est de la MRC, Mme Drylie fait remarquer qu'une somme de 13 000 \$ a déjà été versée à même divers programmes de subventions pour ce projet de relance de la salle de spectacle de l'école secondaire A.-N. Morin.

B) Chargée de projets – Paysages et patrimoine :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités de Mme Chantal Ladouceur, chargée de projets – paysages et patrimoine, pour la période du 13 juillet au 9 août 2011.

2. Bilan des travaux d'aménagement à Montfort :

Le préfet, M. Charles Garnier, mentionne cette réalisation conforme à la politique de protection de nos plans d'eau, effectuée en collaboration avec la municipalité de Wentworth-Nord et ayant permis un nouvel aménagement paysager au coût de 47 500 \$ subventionné à 88% de la part de divers intervenants (Fondation Hydro-Québec, RBC, MRC).

3. Lancement de la carte des itinéraires cyclables :

La carte des itinéraires cyclables étant achevée, celle-ci fera l'objet d'une conférence de presse pour son lancement officiel, le mercredi 31 août à 14h à la salle polyvalente de la gare de Piedmont. Une invitation officielle sera envoyée aux municipalités.

C) Assistante de projets :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel de Mme Ana Manescu, assistante de projets pour la période du 11 juillet au 5 août 2011.

7. PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT

A) Projet de parc régional : réunion du 22 juillet 2011 :

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour de la réunion du 22 juillet 2011. Un rapport des discussions menées concernant la structure de notre parc régional sera déposé ultérieurement au comité aménagement et environnement (CAE) pour fin de recommandation au conseil de la MRC.

B) Stratégie de protection des parcs linéaires :

Dépôt est fait de l'échéancier devant mener à l'adoption du règlement de contrôle intérimaire concernant la stratégie de protection des parcs linéaires le P'tit Train du Nord et le Corridor aérobique.

Quatre municipalités ont été rencontrées jusqu'à présent et on effectuera, suite à ces rencontres, une carte dénombrant les différentes traverses existantes pour chacune des municipalités visées.

Le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord s'interroge sur l'indication, sur ces cartes, des traverses souterraines (ex. : fosses septiques) de même que des surlargeurs du corridor aérobique. Le directeur général, Me Yvan Genest mentionne avoir déjà vu une carte manuscrite pouvant peut-être contenir pareilles informations. Une demande sera adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ) à ce sujet.

C) Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord :

1. Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte et stratégie de protection et de mise en valeur des attraits naturels :

Dépôt est fait pour information de cette demande de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord à laquelle les membres du conseil souscrivent. Une résolution de déclaration des dépenses sera présentée à la fin de l'année financière pour transmission au ministère des Transports.

D) Secteur du parc linéaire :

1. Avis d'accident (noyade) : km 34.5 de la piste à Sainte-Adèle :

Dépôt est fait d'un avis d'accident par noyade survenu le 20 juillet 2011 au kilomètre 34,5 nord du parc linéaire Le P'tit Train du Nord d'une personne ayant trébuché dans la rivière du Nord après avoir quitté la piste cyclable. Deux (2) autres incidents sont également rapportés.

Pour sa part, M. Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle est d'avis qu'il serait utile d'identifier la ville sur le poteau de kilométrage, pour permettre aux usagers de bien se situer sur le parc linéaire.

E) Secteur des terres publiques :

1. TPI du Mont-Sauvage (Sainte-Adèle) : rencontre avec les promoteurs de Via Sauvagia :

Me Yvan Genest, directeur général fait état d'une rencontre tenue le 22 juillet dernier avec les promoteurs de Via Sauvagia qui lui ont indiqué que des discussions sont actuellement en cours avec les représentants de la firme Rodier Communications qui se sert de l'ancienne tour à feu du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) comme antenne de communications.

Également, demande est adressée au directeur général de contacter l'assureur de la MRC pour l'avertir de l'existence d'une pareille tour.

2. TPI de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson : plan directeur de mise en valeur durable et réalisation de sentiers de longue randonnée :

a) Résultats de l'appel de soumissions sur invitation :

Suite à une visite des lieux par le directeur général, Me Yvan Genest en compagnie de M. Martin Bélair, cartographe, l'appel de soumissions a fait l'objet d'addendum étant donné la nécessité d'ouvrir un accès sur le lot (déboisement). Dépôt est fait d'un document compilant les résultats de l'appel de soumissions pour la construction d'un chemin d'accès (150m. de profondeur sur une largeur de 7m.) et également d'un stationnement de dix (10) places à l'entrée du lot intramunicipal.

Suite à ces résultats, il y a lieu d'adopter la résolution suivante :

Octroi du contrat pour les travaux sur la TPI de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

ATTENDU la convention de gestion territoriale confiée à la MRC des Pays-d'en-Haut par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en matière de planification, gestion et réglementation foncière et forestière sur les terres publiques intramunicipales (TPI) sises sur son territoire ;

ATTENDU la mise à jour du plan directeur du Parc régional comprenant notamment la TPI de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, soit les lots 11, 12, 13 et Ptie 14, rang 08, 12, 13 et 14, rang 09 et 11, 12, 14 et 15 du rang 10, canton de Wexford ;

ATTENDU l'appel de soumissions sur invitation lancé le 25 juillet dernier auprès de Loisirs Laurentides et Horizon Multiressource pour la construction d'un chemin d'accès (150m. de profondeur sur une largeur de 7m.) et d'un stationnement de dix (10) places à l'entrée du lot intramunicipal ;

CM 148-08-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC :
 - A) Accepte la proposition faite par la firme HORIZON MULTIRESSOURCE le 8 août 2011 pour la somme de 28 500 \$ afin de réaliser les travaux ci-haut mentionnés.
 - B) Autorise le directeur général, Me Yvan Genest, à signer toute entente relative à l'exécution du présent contrat.

ADOPTÉE

8. DOSSIERS DE M. LE PRÉFET

A) Demande d'ajustement salarial au poste de préfet :

Suite à l'argumentaire présenté par M. Charles Garnier, préfet, les membres du conseil consentent à un ajustement salarial du poste de préfet de 10% à compter du 1^{er} septembre 2011.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard quant à la présentation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, du règlement n° 245-2011 modifiant le

règlement n° 169-2006 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un ajustement salarial de 10% au poste de préfet.

9. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

A) Registre des chèques du mois de juillet 2011 :

CM 149-08-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois de juillet 2011 totalisant la somme de 1 133 233,73 \$ pour le fonds général, soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

B) Rapport budgétaire au 31 juillet 2011 :

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport budgétaire au 31 juillet 2011.

C) Dépôt des états financiers 2010 :

Toujours en attente de précisions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) relatives à l'intégration des données du budget de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) dans le budget de la MRC, cet item est reporté à une séance ultérieure.

10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Au sujet de la correspondance de la municipalité de Morin-Heights relativement à l'opposition de la municipalité au claim minier désigné par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard exprime son inquiétude quant aux incertitudes constatées relativement à l'exploitation minière.

Le préfet, M. Charles Garnier propose aux membres du conseil d'attendre la réaction de nos unions municipales et de s'inspirer de leurs mémoires avant de former un comité sur la question.

11. DEMANDES À LA MRC

A) ABRINORD et OBVRPNS : appui à leurs demandes d'augmentation du financement statutaire ainsi qu'à la mise sur pied d'un programme de financement gouvernemental pour la mise en œuvre des actions prévues aux Plans directeurs de l'eau :

a) ABRINORD :

ATTENDU les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec, de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

ATTENDU l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002;

ATTENDU QUE la *Politique nationale de l'eau* stipule les suivantes :

- ◆ « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle »;
- ◆ « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action »;
- ◆ « L'approche sera participative »;
- ◆ « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions ».

ATTENDU l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des zones de gestion que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

ATTENDU la reconnaissance de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD) conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

ATTENDU les ressources financières accordées à ABRINORD par le MDDEP depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et de 125 500\$ depuis 2009, laquelle somme ne répondant qu'à 50% de son budget de fonctionnement;

ATTENDU l'absence d'un programme de financement dédié à la mise en œuvre des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

ATTENDU que le financement et l'aide que notre organisation accorde actuellement à ABRINORD réduisent d'autant notre marge de manœuvre en matière d'actions directes conformes aux dispositions de notre PDE ;

ATTENDU le besoin impératif de soutien financier destiné à notre organisation pour la réalisation d'actions urgentes en matière de protection des lacs et des cours d'eau sur notre territoire, tel que prévues au PDE du bassin versant de la rivière du Nord;

CM 150-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :

- ◆ Soutient l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes d'un financement statutaire annuel sensiblement augmenté;
- ◆ Demande pour ABRINORD un financement statutaire annuel de 250 000\$;
- ◆ Demande, pour la mise en œuvre des actions prévues au PDE du bassin versant de la rivière du Nord, un financement annuel de 100 000\$, à être géré par ABRINORD;
- ◆ Demande la mise sur pied d'un programme de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ADOPTÉE

b) OBVRPNS :

ATTENDU les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec, de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

ATTENDU l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002;

ATTENDU QUE la *Politique nationale de l'eau* stipule les suivantes :

- ◆ « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle »;
- ◆ « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action »;
- ◆ « L'approche sera participative »;
- ◆ « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions ».

ATTENDU l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des zones de gestion que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

ATTENDU la reconnaissance de l'Organisme de bassin versant des rivières rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS) conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

ATTENDU les ressources financières accordées à OBVRPNS par le MDDEP de 125 500\$ depuis 2009, laquelle somme ne répondant qu'à 50% de son budget de fonctionnement;

ATTENDU l'absence d'un programme de financement dédié à la mise en œuvre des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

ATTENDU que le financement et l'aide que notre organisation accorde actuellement à OBVRPNS réduisent d'autant notre marge de manœuvre en matière d'actions directes conformes aux dispositions de notre PDE ;

ATTENDU le besoin impératif de soutien financier destiné à notre organisation pour la réalisation d'actions urgentes en matière de protection des lacs et des cours d'eau sur notre territoire, tel que prévues au PDE du bassin versant bassin versant des rivières rouge, Petite Nation et Saumon ;

CM 150a-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :

- ◆ Soutient l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes d'un financement statutaire annuel sensiblement augmenté;
- ◆ Demande pour OBVRPNS un financement statutaire annuel de 250 000\$;
- ◆ Demande, pour la mise en œuvre des actions prévues au PDE du bassin versant des rivières rouge, Petite Nation et Saumon, un financement annuel de 100 000\$, à être géré par OBVRPNS;
- ◆ Demande la mise sur pied d'un programme de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ADOPTÉE

B) MRC de la Nouvelle-Beauce : appui à la demande de dégagement immédiat des nouveaux budgets dans le cadre des programmes Réno-Village et LAAA ainsi qu'à une majoration des susdits budgets :

ATTENDU la demande d'appui sollicitée par la MRC de la Nouvelle-Beauce concernant l'allocation de nouveaux budgets et la majoration de ceux-ci pour les programmes Réno-Village et LAAA ;

CM 151-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut appuie la MRC de la Nouvelle-Beauce dans ses demandes au gouvernement du Québec à l'effet de dégager immédiatement de

nouveaux budgets dans le cadre des programmes Réno-Village et LAAA et que lesdits budgets soient majorés par rapport aux années antérieures.

ADOPTÉE

C) **Municipalité de Morin-Heights : appui quant à leur opposition relatif à un avis de désignation sur carte d'un claim visant des terrains situés dans une zone urbaine et de villégiature :**

ATTENDU la réception par la municipalité de Morin-Heights d'un avis de désignation sur carte demandant un claim sur un terrain compris dans les limites du territoire urbanisé de la municipalité, de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction des titres miniers et des systèmes ;

ATTENDU l'opposition formelle exprimée par la municipalité de Morin-Heights quant à l'émission de claim de droits miniers et à tout projet d'exploitation minière sur son territoire ;

CM 152-08-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Appuie la municipalité de Morin-Heights quant à son opposition concernant les demandes de claim minier en secteur urbanisé et de villégiature sur son territoire.
 - b) Transmette copie de la présente résolution à (au) :
 - ◆ La Fédération Québécoise des municipalités (FQM) ;
 - ◆ L'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
 - ◆ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;
 - ◆ David Whissell, député d'Argenteuil ;
 - ◆ Michèle Courchesne, ministre responsable de la région des Laurentides.

ADOPTÉE

D) **Demande d'extension pour le dépôt du rôle d'évaluation foncière – 2012-2013-2014 pour la ville Sainte-Adèle :**

Cet item de l'ordre du jour ayant déjà été traité en début d'assemblée, on passe donc au sujet suivant.

12. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE (SCRI)

A) **Bilan 2010 :**

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le Bilan 2010 du schéma de couverture de risques en incendie pour fin de transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

CM 153-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve le Bilan 2010 du schéma de couverture de risques en incendie pour fin de transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE

13. TRANSPORT COLLECTIF

A) **Rapport janvier à juin 2011 :**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport provenant du Transport collectif indiquant le total des revenus et dépenses, de janvier à juin 2011 ainsi que le total d'inscriptions des usagers pour le taxibus par municipalité.

B) **Demande d'accommodement de transport :**

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut s'est vue adresser une demande de permission d'utilisation du transport collectif pour un jeune étudiant de moins de 13 ans ;

CM 154-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Donne son accord à pareille demande conditionnellement à la production par les parents du jeune utilisateur du transport collectif, d'une décharge de responsabilité tant à l'endroit de la MRC des Pays-d'en-Haut que de l'organisme du Transport adapté et collectif des Laurentides ainsi que du transporteur, Galland Laurentides.
 - b) Demande que soit transmise copie de la présente résolution à Transport Adapté et collectif des Laurentides (TACL) et à Galland Laurentides.

ADOPTÉE

14. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

Le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle mentionne que sa municipalité ne reçoit pas de documents de la part de la RIDR pour les assemblées. Le directeur général, Me Yvan Genest indique que toutes les municipalités sont membres de la Régie par le biais de la MRC des Pays-d'en-Haut et qu'une vérification sera faite à ce niveau.

15. DIVERS

Aucun sujet n'étant traité à ce point de l'ordre du jour, on passe donc à la période de questions.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord s'informe de l'intérêt de ses collègues concernant la forêt de proximité. Suite aux discussions à ce sujet, le directeur général, Me Yvan Genest indique que le document de pré-consultation ayant trait à la forêt de proximité sera envoyé pour information aux membres du comité formé récemment sur la forêt de proximité et qu'une rencontre sera par la suite convoquée afin d'en discuter.

M. André Soucy, résident de Wentworth-Nord adresse ses félicitations à la MRC pour le projet de renaturalisation des rives au lac Saint-François-Xavier. À ce sujet, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'aménagement de la rive du lac Saint-François-Xavier entreprise par le personnel de la MRC des Pays-d'en-Haut en collaboration avec la municipalité de Wentworth-Nord ainsi que les partenaires suivants :

- ◆ Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ;
- ◆ CRÉ des Laurentides ;
- ◆ CRE Laurentides ;
- ◆ Projet eau bleue RBC ;
- ◆ Abrinord ;
- ◆ Aubier, aménagement et génie végétal ;
- ◆ Enviroforêt, machinerie et construction des structures de bois ;

CM 155-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC remercie les instigateurs de ce projet, M. Joël Badertscher, Mme Chantal Ladouceur, M. Martin Bélair et Mme Brigitte Voss, employés de la MRC des Pays-d'en-Haut, pour l'excellent travail effectué.

ADOPTÉE

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15 h 40)

CM 156-08-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

Charles Garnier,
Préfet

Me Yvan Genest,
Directeur général